

BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU CANADA (BESC) NIVEAU MAÎTRISE CONCOURS 2024-2025 (automne 2023)

À l'intention des candidates et candidats

Les Études supérieures et postdoctorales (ESP) sont heureuses de lancer le concours pour le **Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M)**. La gestion de ce concours implique l'utilisation d'un portail unique pour le dépôt en ligne des demandes de bourse et la sélection des boursiers par un comité d'évaluation interne à l'université. Afin d'assurer la rigueur nécessaire à un tel concours et l'uniformisation des pratiques au sein de notre institution, veuillez consulter le « [Guide de préparation des demandes de bourses](#) ».

DATE LIMITE : 1^{er} DÉCEMBRE 2023, 20 h (HE)

Introduction

Le Programme de BESC M fournit un appui financier à la clientèle étudiante de haut calibre qui est inscrite à un programme d'études admissible au niveau de la maîtrise avec mémoire, ou dans certains cas, au niveau du doctorat avec thèse. Grâce à cet appui, les étudiantes, étudiants peuvent se concentrer entièrement sur leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi. Les programmes avec travaux dirigés ou stages ne sont pas admissibles à la bourse.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

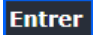
La description complète de la bourse, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur [ce site Web](#).

Poser sa candidature

Étape 1 : communiquer avec l'unité

- L'étudiante, l'étudiant communique avec la personne responsable de programme de son unité académique (département, école ou faculté non départementalisée) pour signaler son intention de faire une demande de bourse IRSC, CRSNG ou CRSH. Les ESP n'ont pas besoin d'être mises au courant de cette étape. Veuillez contacter votre [TGDE](#) pour connaître le nom et les coordonnées de cette personne.

Étape 2 : remplir une demande

- L'étudiante, l'étudiant complète le [CV commun canadien](#) en cliquant sur le bouton  du site.
- L'étudiante, l'étudiant remplit son dossier de candidature dans le [Portail de recherche](#). Voir les [instructions pour remplir une demande](#).
- La date de début du programme visé par la demande de bourse doit être :
 - le 1^{er} septembre pour le trimestre d'automne
 - le 1^{er} janvier pour le trimestre d'hiver
 - le 1^{er} mai pour le trimestre d'été

- Le nombre de mois à temps plein/partiel concerne uniquement le programme pour lequel la demande est faite (maîtrise ou doctorat). Compter **4 mois par trimestre**.
- Réclamer une attestation d'inscription auprès du [bureau du registraire](#) si vous êtes inscrit à l'UdeM cet automne et qu'un ou plusieurs trimestres ne figurent pas à votre relevé de notes UdeM (trimestre de rédaction, par exemple)
- Relevés de notes :

Relevés de notes	<ul style="list-style-type: none"> • Officiels; • Très récents (datés de juillet 2023 ou après); • Recto verso <i>La légende contenant souvent l'échelle de notation (habituellement au verso des relevés de notes) ne devrait être numérisée <u>qu'une (1) seule fois</u> par série de relevés de notes. Évitez la redondance. Puisque vous êtes limité à un PDF de 10 Mo maximum, il est inutile d'en inclure plusieurs copies;</i> • En ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) : baccalauréat → ensuite maîtrise → ensuite attestation d'inscription; • De tous les programmes d'études universitaires du premier cycle et des cycles supérieurs; • Les relevés de notes en français ou en anglais d'un pays étranger doivent porter le tampon « <i>Copie conforme à l'original</i> » ou le tampon du traducteur ou de la traductrice certifiée; • Ne pas inclure de relevés de notes dans une langue autre que le français ou l'anglais — ils seront ignorés. <p>Important :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'il est prévu que la personne candidate soit inscrite à l'automne 2023, ce trimestre ne figurera probablement pas au relevé de notes officiel. La personne candidate doit alors demander à son/sa TGDE de l'inscrire, puis réclamer une attestation d'inscription de toutes ses études à l'UdeM afin que ladite inscription figure à l'attestation. 2. Vous devrez faire une demande de relevé de notes officiel ou d'attestation officielle au Bureau du registraire de l'UdeM. En plus de la copie officielle en format papier, le Bureau du registraire vous enverra une copie PDF par courriel. Cette copie PDF n'est pas admissible. 3. Seulement pour les études déjà terminées : un relevé de notes officiel, mais pas récent, est admissible.
------------------	--

- Ne pas inclure la description du projet de recherche sur la même page que la bibliographie
- Pour les demandes de bourses aux **IRSC**, l'étudiante, l'étudiant doit indiquer son numéro d'identification personnel (NIP) des IRSC. Pour obtenir un NIP des IRSC, il faut en faire la demande dans [RechercheNet](#). Si elle, il n'a pas de compte, il lui faudra [s'inscrire](#) et demander un NIP. Il faut prévoir un délai d'un jour ouvrable pour le traitement de la demande de NIP des IRSC.
- L'étudiante, l'étudiant doit s'assurer que son dossier de candidature est présenté dans les délais, qu'il est complet et conforme aux exigences de l'organisme.

Aucune candidature ne sera acceptée après la fermeture du Portail de recherche, soit le 1^{er} décembre 2023, 20 h (HE). Toute demande soumise incomplète sera automatiquement rejetée.

**Sélection par l'unité académique
(département, école, faculté non départementalisée)**

- Chaque unité procède à une sélection des candidatures reçues pour les recommander aux ESP au plus tard le vendredi matin, 19 janvier 2024, 10 h.
- Chaque unité avise ses candidates, candidats, par courriel, du résultat de la sélection interne (candidature recommandée ou non aux ESP).

Sélection par les Études supérieures et postdoctorales

- Un comité interne des ESP évalue les candidatures recommandées par les unités selon les [critères de sélection](#) suivants :
 - l'excellence universitaire;
 - le potentiel en recherche;
 - les caractéristiques et habiletés en relations interpersonnelles.

Annonce des résultats

Les résultats de ce concours seront annoncés dans le Portail de recherche à partir du 1^{er} avril 2024 aux candidates, candidats dont le dossier a fait l'objet d'une évaluation par le comité interne des ESP. Il incombe aux candidates, candidats de consulter régulièrement le Portail de recherche à partir de cette date pour connaître les résultats des concours.

Possibilités connexes pour supplément de bourse

Les titulaires d'une BESC M pourraient être admissibles aux possibilités connexes suivantes :

- [Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith](#);
- [Initiative de bourses Mobilisation des idées nouvelles en matière de défense et de sécurité \(MINDS\) du ministère de la Défense nationale](#);
- [Initiative pilote de bourses et suppléments pour universitaires autochtones](#).

Informations

N'hésitez pas à communiquer avec le personnel des ESP pour toute demande d'information complémentaire :

CRSH : Stéphane Nadeau
esp-bourses@esp.umontreal.ca
514 343-6111, poste 1524

IRSC : Régis Harvey
esp-bourses@esp.umontreal.ca
514 343-6111, poste 37363

CRSNG : Nathalie Bélanger
esp-bourses@esp.umontreal.ca
514 343-6111, poste 1546